



Volleyball Québec
4545 avenue Pierre-De Coubertin
Montréal Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3065 Téléc. : 514 252-3176
www.volleyball.qc.ca info@volleyball.qc.ca

REPORTAGE SUR UN « BON COUP »

LA MISE EN PLACE DE SÉANCES D'ENTRAÎNEMENTS POUR DÉBUTANTS DANS SA MUNICIPALITÉ

Date de parution : Mai 2015



Les villes de St-Jérôme et de Gatineau ont toutes deux permis la mise en place de séances d'entraînement pour débutants en volleyball. Ci-dessous, vous trouverez les renseignements à propos de ces programmes d'initiation ainsi que de l'information pertinente pour quelqu'un voulant lancer ce même genre d'initiative.

Volleyball Québec présente ce reportage avec l'objectif de renseigner les organisations de volleyball et de les inspirer à mettre en œuvre d'autres initiatives à travers la province.

Volleyball Québec remercie M. Jean-Marc Flamant (St-Jérôme) et Daniel Leduc (Griffons de l'Outaouais) pour leur participation à ce projet.

Description sommaire des programmes

| St-Jérôme | |
|-------------------------------------|---|
| Objectif des programmes | Organiser des séances d'entraînement de minivolley avec la ville afin d'initier les jeunes de la région à ce sport |
| Nombre de séances et les fréquences | Deux sessions par printemps Une session couvre 10 semaines d'activité (1 séance/ semaine) |
| Âge d'admissibilité | L'activité est offerte aux 8 à 14 ans, mais regroupe pour l'instant des jeunes de 8 à 12 ans. |
| Coût | 70\$ par session |
| Autres détails sur le programme | <p>Bien que le minimum de 7 participants n'a pas été atteint lors de la première session, la ville a décidé de prendre un risque et de débiter le programme avec 5 jeunes. Après la 3^e séance, le groupe était rendu à 8 participants. Le bouche à oreille a fait son chemin.</p> <p>L'observation des premières séances a démontré que les participants et les parents étaient enjoués par le contenu de l'activité.</p> <p>À chaque début de séance, les parents sont invités à prendre part à l'activité. Quelques-uns parmi ceux-ci s'impliquent, sans toujours être les mêmes.</p> <p>Le concept « invite un ami » à une séance gratuite est utilisé pour augmenter la clientèle.</p> |

| Gatineau | |
|-------------------------------------|--|
| Objectif des programmes | Organiser des séances d'entraînement de minivolley et de volleyball en collaboration avec la ville afin d'initier les jeunes de la région à ce sport. |
| Nombre de séances et les fréquences | Une session de 8 séances en hivers et une session de 8 séances en automne à des dates préétablies |
| Âge d'admissibilité | L'activité est offerte aux 8 à 14 ans. |
| Coût | 150\$ / session Incluant un item promotionnel (Ex : t-shirt, sac, etc.) |
| Autres détails sur le programme | <p>Environ 40 jeunes s'inscrivent par session.</p> <p>Activité adaptée au niveau des participants :</p> <p>Jeune Griffon 1 = 8 et 9 ans, 1h30 d'entraînement Jeune Griffon 2 = 10 à 12 ans, 1h30 d'entraînement Jeune Griffon 3 = 10 à 14 ans, 1h30 d'entraînement</p> <p>Les catégories peuvent être ajustées au courant de la session selon le niveau des participants</p> <p>Étant situé dans une grande ville, le club pense maintenant développer le même projet, mais de l'autre côté de la municipalité pour rejoindre plus facilement la population de cette région.</p> <p>Après quelques années d'existence, 7 à 8 joueurs du programme se présentent au camp de sélection des équipes compétitives des Griffons en 14 ans et moins et ce, à chaque année.</p> |

Détails concernant les démarches de partenariat avec la ville

| Comment avez-vous procédé pour vos démarches de partenariat avec la ville ? | |
|--|--|
| St-Jérôme | Gatineau |
| <p>La ville de St-Jérôme fait affaire régulièrement avec des organismes partenaires pour gérer l'organisation des services et des activités du domaine communautaire, des loisirs ou de la culture.</p> <p>Le CREPS était l'organisme à contacter pour ce genre d'activités et pour leur proposer le projet.</p> | <p>Chaque année, le club des Griffons fait une demande auprès de la ville pour être reconnu comme l'agent de développement du volleyball dans la région.</p> <p>Selon certaines balises de la ville, ceci permet de bénéficier de certains avantages dont une réduction des coûts de location de gymnase et de la publicité gratuite.</p> <p>Étant identifié comme tel, la ville a demandé au club d'élargir son offre d'activités dans le secteur de l'initiation.</p> <p>C'est à partir de ce moment qu'ils ont décidé de s'impliquer auprès des débutants en offrant des entraînements pour les 8-14 ans. Cette situation a permis d'augmenter le nombre de joueurs des équipes compétitives du club.</p> |

| À quel moment de l'année est-il préférable de contacter la ville ou l'organisme responsable pour la mise en place d'un projet de la sorte? | |
|---|---|
| St-Jérôme | Gatineau |
| <p>Dans ce cas-ci, le projet enchantait les « décideurs ». Malgré que la demande ait été effectuée tardivement, nous avons fait des pieds et des mains pour que cela fonctionne.</p> <p>Quelques mois semblent nécessaires afin de donner le temps à la ville de tout mettre place.</p> <p>Un suivi sur le site Internet de la ville est à conseiller afin de connaître le début et la fin des sessions d'activités avant de faire une demande de projet.</p> | <p>Le printemps est le moment idéal pour planifier une activité en lien avec les activités d'automne de la ville.</p> <p>Cela donne le temps à tous les partis de réfléchir au modèle voulu et d'évaluer les contraintes de chacun.</p> |

Est-ce que l'entraîneur qui s'occupe du projet est rémunéré par la ville (Gatineau) ou le CREPS (St-Jérôme)?

| St-Jérôme | Gatineau |
|--|---|
| <p>Oui. Le CREPS accorde un salaire variant entre 10\$ à 15\$ de l'heure.</p> <p>Un C.V. relatant les qualifications et l'expérience de l'entraîneur est bénéfique pour maximiser son salaire.</p> | <p>Le salaire de l'entraîneur est déterminé et rémunéré par le club.</p> <p>Selon l'entente entre le club et la ville, c'est le club qui s'occupe de la mise en place de l'activité.</p> <p>Les inscriptions, le paiement de l'entraîneur, la planification, les assurances et autres aspects techniques sont du ressort du club.</p> |



Comment avez-vous réussi à avoir accès à des plateaux d'entraînement?

| St-Jérôme | Gatineau |
|--|---|
| <p>Un horaire a été présenté au CREPS selon les disponibilités de l'entraîneur-ressource avec une demande spécifique pour l'accès à un gymnase en particulier. Le CREPS a consenti aux demandes. Dans le cas contraire, celui-ci aurait fourni un autre gymnase.</p> | <p>Avec le partenariat, c'est la ville qui décide où les activités auront lieu.</p> <p>Cette situation peut amener des problématiques à l'occasion, car la ville peut décider de suspendre un entraînement pour y placer une autre activité ponctuelle.</p> |

Possédez-vous des assurances pour votre activité?

| St-Jérôme | Gatineau |
|---|---|
| <p>Les participants ainsi que l'entraîneur-ressource sont couverts par les assurances du CREPS.</p> <p>La couverture d'assurance était une exigence non négociable de l'entraîneur-ressource initiateur du projet. Sans l'assurance du CREPS, il aurait fallu faire reconnaître l'activité par Volleyball Québec.</p> | <p>Comme mentionné plus haut, c'est le club qui s'occupe de la mise en place de l'activité.</p> <p>Comme la ville n'offre pas une couverture d'assurance, le club a décidé de faire reconnaître leurs sessions d'activités auprès de Volleyball Québec et ainsi bénéficier de la couverture d'assurance en responsabilité civile et en responsabilité accident.</p> |

Que demandait la ville (Gatineau) ou le CREPS (St-Jérôme) en lien avec le contenu des cours?

| St-Jérôme | Gatineau |
|---|---|
| <p>Le seul souci du CREPS était que les cours de minivolley soient planifiés de façon sérieuse.</p> <p>Le dépôt d'un plan de cours énumérant le contenu des séances de la session a suffi pour démontrer la rigueur de la démarche.</p> | <p>Comme mentionné plus haut, le club est reconnu comme l'agent de développement du volleyball dans la région.</p> <p>La ville n'a donc pas d'exigence à ce niveau.</p> |



**Est-ce que le partenariat avec la ville (Gatineau) ou le CREPS (St-Jérôme)
a amené beaucoup de formulaires/papiers administratifs à remplir?**

| St-Jérôme | Gatineau |
|--|--|
| <p>Il n'y a presque pas eu de « paperasse ».</p> <p>Les inscriptions et les messages importants aux participants se font par l'entremise du CREPS.</p> | <p>Pour l'activité <i>Initiation et développement</i>, une liste de tous les participants incluant leur adresse de résidence doivent être fourni à la ville.</p> <p>Un pourcentage minimum d'inscriptions doit provenir de la ville de Gatineau. La date limite de remise des documents est le 1^{er} octobre de chaque année.</p> <p>Par contre, étant reconnu comme l'agent de développement de la région en volleyball, le club des Griffons de l'Outaouais doit déposer chaque année une panoplie de documents.</p> <p>Voici les éléments à présenter : L'adresse du club, l'année de fondation, NEQ (Numéro au registre des entreprises du Qc), la date d'incorporation, de l'information sur la présidence, la mission du club, les règlements généraux, la liste des membres du CA, une preuve de la couverture d'assurance, les états financiers, une prévision budgétaire, les lettres patentes, une déclaration annuelle de personne morale, un PV de l'assemblée générale, de l'information sur la clientèle, de l'information sur les employés et/ou bénévoles, une liste des activités avec les retombées (rapport) et une liste des organismes associés.</p> |

Est-ce que la ville (Gatineau) ou le CREPS (St-Jérôme) exige un minimum en lien avec la participation ?

| St-Jérôme | Gatineau |
|--|---|
| <p>Le nombre de participants minimum demandé est de 7 jeunes.</p> <p>Le nombre a été déterminé en considérant le salaire de l'entraîneur et le matériel à acheter.</p> | <p>C'est le club qui est responsable de gérer l'activité selon sa capacité.</p> |

Y a-t-il eu d'autres exigences de la ville (Gatineau) ou du CREPS (St-Jérôme)?

| St-Jérôme | Gatineau |
|---|---|
| <p>Vérification des antécédents judiciaires.</p> <p>Démonstration des plans de séance.</p> <p>Comme le projet n'existait pas avant, il n'y avait pas de qualifications requises de demandées à l'entraîneur.</p> <p>Néanmoins, le bon C.V. de l'entraîneur soumettant le projet a permis de le rendre crédible dès le départ.</p> | <p>Aucune exigence du côté de la ville.</p> |

Comment est-ce que la ville (Gatineau) ou le CREPS (St-Jérôme) vous aide pour la publicité ?

| St-Jérôme | Gatineau |
|---|--|
| <p>Un dépliant des activités de la ville a été distribué dans les écoles de la commission scolaire locale.</p> <p>Il y a de la publicité dans les journaux locaux (publi-sac).</p> <p>Il y a de la publicité sur le site internet du CREPS et sur leur page Facebook.</p> | <p>Il y a une distribution par la poste du cahier <i>Loisir-Sport</i> dans toutes les résidences de la ville (une fois à l'automne et une fois en hiver).</p> <p>Il y a un lien internet sur le site de la ville qui réfère à l'activité sur le site internet du club.</p> |



Qui s'occupe des inscriptions ?

| St-Jérôme | Gatineau |
|-------------------------------------|--|
| Le CREPS de par leur site internet. | C'est le club des Griffons s'en occupe. Les participants s'inscrivent à l'avance en retournant le formulaire par courriel et le paiement s'exécute sur place lors des premiers entrainements. |

Combien de temps l'entente dure-t-elle?

| St-Jérôme | Gatineau |
|--|---|
| L'entente est à réviser chaque année par le CREPS. | L'entente avec la ville sur la reconnaissance du club comme agent de développement du volleyball est sans date d'expiration. Un processus de renouvellement est néanmoins nécessaire à chaque année avant la date du 1 ^{er} octobre. Ce processus inclus le renouvellement de l'activité <i>initiation et développement</i> . |

Y a-t-il autre chose d'utile à savoir pour quelqu'un qui voudrait se lancer dans un projet semblable ?

| St-Jérôme | Gatineau |
|---|---|
| <p>Comme dans tout projet, il est toujours plus facile d'organiser et de réaliser un projet si plusieurs personnes sont impliquées.</p> <p>Les activités municipales se doivent d'être offertes selon le nombre de séances qu'il a été annoncé. Des possibilités d'ajustement en cas de force majeure existent afin de reprendre les heures manquées.</p> <p>Ne pas avoir peur d'ajuster ses séances selon le groupe se trouvant devant nous.</p> | <p>Débuter un tel projet seul est faisable, mais il faut s'assurer d'avoir un bon réseau de recrutement. Une fois l'activité lancée, le bouche-à-oreille fait un très bon travail pour une augmentation à court terme du nombre de participants.</p> <p>Pour ce qui est des entrainements auprès des jeunes, il est important d'être le plus créatif possible. Il faut par-dessus tout avoir l'objectif que les jeunes s'amuse pour leur donner le goût de s'investir un peu plus. Notre sport qui est un sport de rebond n'est pas facile à apprendre alors il ne faut pas se tromper dans l'initiation des débutants.</p> |

CONCLUSION

Volleyball Québec encourage chaque région à s'inspirer de ces deux exemples pour la mise sur pied de sessions d'activités de type « entraînement sans appartenance à une équipe ».

Cette formule flexible d'entraînement à l'intérieur d'un contexte d'initiation, de plaisir, d'apprentissage et de développement individuel pourrait permettre l'augmentation de la participation à la base de la pyramide du volleyball au Québec.

Au même titre qu'un apprenti joueur de guitare ne désire pas nécessairement participer à un concert, des jeunes peuvent avoir le goût d'essayer un nouveau sport sans nécessairement s'inscrire dans une équipe compétitive. Ces initiatives répondent parfaitement à ce besoin.

Volleyball Québec offre donc sans hésitation son aide aux organisations voulant s'investir dans ce genre de projet. Que ce soit en offrant une reconnaissance incluant les assurances pour les sessions d'activités, une lettre de recommandation, un accompagnement dans la conception séances ou pour tout autre besoin, nous vous invitons à communiquer avec nous.

